



Opération de Développement Rural

RAPPORT ANNUEL 2014

INTRODUCTION

La commune de Hamoir en est à son deuxième Programme Communal de Développement Rural. Celui-ci a été approuvé par le Gouvernement wallon le 7 juin 2012 pour une durée de 10 ans. Le présent rapport fait le bilan annuel de cette nouvelle Opération de Développement Rural.

Pour rappel, le premier PCDR a été approuvé le 21 novembre 1996 pour une durée de 5 ans. Outre les diverses actions et projets non subventionnés par le développement rural, quatre conventions-exécution ont été réalisées: aménagement de la place du Wez à Comblain-la-Tour, aménagement de la Maison du Piqueur à Hamoir, aménagement de la Maison de village à Filot, aménagement de la salle Les Amis Réunis à Fairon. Le décompte final de deux de ces projets étant inférieur à 10 ans, un rapport comptable pour ceux-ci sera présenté dans ce rapport.

En résumé, l'annexe 1 « Situation Générale de l'Opération », l'annexe 2 « Tableau détaillant l'avancement physique et financier d'un projet en phase d'exécution des travaux » et l'annexe 4 « Rapport de la Commission Locale de Développement Rural » se rapportent à la nouvelle ODR tandis que l'annexe 3 « Rapport comptable et fonctionnement d'un projet terminé » concerne l'ODR précédente. En outre, le rapport annuel de CLDR est intégré à la fin de ce rapport.

Introduction : réalisations du programme d'actions

En 2014, plusieurs activités et aménagements en lien avec le programme d'actions du PCDR ont été réalisés par les services publics et/ou des citoyens :

- Plan de Cohésion Sociale avec les communes de Ferrières et Comblain-au-Pont
- Participation au projet de GAL Ourthe-Vesdre-Amblève
- Wallonie Week-end Bienvenue en octobre
- Divers événements organisés pour la commémoration des deux guerres
- Fête des gens heureux à Filot avec pour thème les 150 ans de l'ancienne école de Filot (juin)
- Création en juin d'un marché hebdomadaire le mardi de 16h à 20h à Comblain-la-Tour
- Nouvelle édition et distribution du «guide d'informations pratiques»
- Journée de visite dans la commune de différents potagers respectueux de l'environnement (juin)
- Ramassage des grenouilles à Xhignesse
- Construction de nichoirs à insectes avec le Conseil communal des enfants
- Plantation de plantes aquatiques par les enfants sur les berges du bief du Néblon, animation sur l'impact de l'homme sur la rivière et réflexion des enfants sur le contenu d'un panneau didactique (Mai)
- Organisation d'ateliers "Scrabble" mensuels dans des écoles de l'entité animés par des bénévoles
- Organisation d'un week-end Sports-nature en août
- Organisation de balades thématiques hebdomadaires (arbres, champignons, chasse aux trésors, etc.)
- Révision du stationnement dans le centre de Hamoir avec la création de places « 15 minutes »
- Aménagement du Quai de Wenigunstadt : réfection de la voirie et création de places de parking
- Réfection du mur et du revêtement de la rue du Ruisseau à Fairon
- Rehaussement des quais de la gare à Hamoir
- Aménagement du passage à niveau à Hamoir pour le rendre plus praticable

ANNEXE 1 : SITUATION GENERALE DE L'OPERATION

1. Tableau des projets réalisés

Priorité du PCDR	Numéro projet	Intitulé du projet	Montant du projet à 100%	Pouvoir(s) subsidiant(s)

2. Tableau des projets en cours.

Priorité du PCDR	Numéro du projet	Intitulé du projet	Montant du projet à 100%	Pouvoir(s) subsidiant(s)	Stade d'avancement du projet
1	1	Ajout du chaînon manquant au RAVeL 5 de l'Ourthe entre Comblain-la-Tour et Hamoir en vue d'améliorer la mobilité douce intervillages et de favoriser le développement touristique	A déterminer (étude en cours)	Direction Générale Opérationnelle de la Mobilité et des Voies hydrauliques (DGO2)	Permis d'urbanisme octroyé pour le tronçon Fairon – Hamoir et pour le tronçon Comblain-la-Tour – Fairon avec une restriction pour les 400 m qui posent problème. Le cahier des charges et les expropriations sont en voie de finalisation.
1	2	Aménagement d'une Maison rurale dans le parc de l'Administration communale	1.515.679,89 € TVAC (estimation février 2013)	Développement rural	Signature de la convention-faisabilité par le Ministre le 17 janvier 2014 pour la 1 ^{ère} phase. Marché de service attribué en 2015 à l'association momentanée Lacasse-Monfort SPRL et Synergie Architecture
1	4	Aménagement d'une voie lente sécurisée entre Filot et Hamoir et d'un espace de repos avec du parking	1.589.036,61 € (estimé)	SPW DGO Routes et bâtiments Développement rural	Décision de la CLDR et du Conseil communal de demander une convention-faisabilité DR

1	5	Création d'un Conseil communal des jeunes	Engagement d'une personne à mi-temps 5000 €/an en frais de fonctionnement	A déterminer	Rencontre avec le CRECCIDE en février 2013 Rencontre avec la Teignouse
1	6	Actions pour une meilleure gestion énergétique des bâtiments communaux	A déterminer	UREBA	Engagement d'un éco-passeur au 1/12/2012 Projet 31 communes au soleil (étude approfondie des 5 bâtiments communaux les plus énergivores)
1	7	Création de deux zones d'activités économiques, en collaboration avec la SPI, en vue de développer le secteur économique	Comblain-la-Tour : 2.350.000 € Filot : à déterminer	SPAQuE Wallonie	Etude de dépollution en cours par la SPAQuE ; travaux programmés en 2015 Désignation d'un auteur de projet par la SPI pour l'étude d'implantation. Dossier de Reconnaissance de zone en cours.
1	8	Poursuivre la réalisation de liaisons entre les lieux de vie et améliorer la cohabitation entre les différents types d'usagers des chemins et sentiers en vue d'améliorer la mobilité douce	A déterminer	-	Aménagements de trottoirs <i>Rue du Combattant</i> et <i>Route de Xhoris</i> réalisés en 2014 Etude d'une liaison piétonne entre le quai de l'Ourthe (RAVeL) et le terrain de football de Comblain-la-Tour (crédits d'impulsion)

1	9	Réalisation d'aménagements de sécurité sur la route d'Insegotte, rue Es Thier, rue de Hittin, à Werbeucommune et au Chirmont en vue d'aménager des zones 30 Km/h	221.347,72 € (estimé)	-	Aménagements réalisés à Werbeucommune, au Chirmont et rues d'Insegotte et de Godinry à Filot Création de zones 30 dans le centre de Fairon, et de Filot (2014) Rue Es Thier : aménagements provisoires (chicanes) pendant l'été (2014) Rue de Hittin : intégration de la problématique dans l'étude d'égouttage qui vient de débiter (2014)
1	10	Restaurer et mettre en valeur l'Eglise Saint-Pierre à Xhignesse, patrimoine exceptionnel de Wallonie, à des fins patrimoniales, culturelles et touristiques	228.460,10 € (phase 1)	SPW DGO4 – Département du Patrimoine – direction de la restauration	Travaux terminés pour la phase 1 (extérieur de l'église) Réflexion en cours sur le certificat de patrimoine pour la phase 2 (2014)
1	12	Actions d'information et de sensibilisation en matière d'environnement	A déterminer	SPW DGO3 – engagement d'un éco-conseiller Wallonie –	<ul style="list-style-type: none"> • Engagement d'un éco-conseiller • Engagement d'un éco-passeur • Journée de

				subside Emball'agir	l'environnement <ul style="list-style-type: none"> • Journée de l'arbre • Création d'une cellule « Cadre de vie » • Acceptation du dossier de candidature pour la mise en place d'un PCDN
1	13	Amélioration de la communication	A déterminer	-	<ul style="list-style-type: none"> • Amélioration du site Internet communal suite au rapport de la Région wallonne • Création d'un Guide des Informations pratiques par le Conseil communal des seniors
1	15	Création d'activités de loisirs et d'hébergements touristiques à proximité du hall omnisports afin de développer le tourisme dans la Commune	10.632.316,50 € (estimé)	SPW DGO3 CGT Fonds FEDER Fonds privés	<ul style="list-style-type: none"> • Rencontre avec le CGT et la SPI en vue d'étudier les modes de subventionnement possibles
2	5	Création d'un réseau de circuits cyclotouristes afin de développer le tourisme	A déterminer	A déterminer	Une coordination entre les différents clubs cyclo est en cours Projet de réseau cycliste à points nœuds en Ourthe-Vesdre-Amblève (CyclOVA)

2	6	Mise en œuvre de Zones d'Aménagement Communal Concerté (ZACC) en vue d'y développer de l'habitat	A déterminer	-	RUE pour la ZACC du Chirmont approuvé par la Région wallonne
2	7	Aménagement du « Quartier Nord », en lien avec la révision du Plan Communal d'Aménagement, en vue de redynamiser le centre de Hamoir	A déterminer	A déterminer	<ul style="list-style-type: none"> • Approbation du RUE par le Conseil communal pour la ZACCI couvrant une partie de la zone • Réflexion sur l'opportunité d'abroger le PCA existant (prévu en 2015)
2	8	Rénovation de la salle Talier et de ses abords	A déterminer	Fonds propres	<ul style="list-style-type: none"> • Travaux (chauffage, peinture, éléments techniques de scène) prévus au budget 2015
3	3	Mise en place de technologies faisant appel aux énergies renouvelables	A déterminer	UREBA	<ul style="list-style-type: none"> • Installation d'une pompe à chaleur à l'école communale de Hamoir • Etude de faisabilité pour la création d'une turbine dans le biais du Néblon : avis négatif
3	8	Aménagement de l'Administration communale et de son parc en vue d'améliorer les services à la population et de développer la	A déterminer	UREBA	<ul style="list-style-type: none"> • Aménagements de nouveaux bureaux dans l'Administration communale • Travaux de mise en conformité de l'électricité (2^{ème} phase)

		convivialité			<ul style="list-style-type: none"> • Introduction d'une candidature au Fonds Forgeur pour la rénovation de la Maison communale (non retenu) • Désignation d'un auteur de projet (bureau PHD) pour réaliser un espace multisports et de convivialité dans le parc (en lien avec la fiche 1.2) – introduction d'une demande de subsides en 2015
3	9	Création de logements	A déterminer		Acquisition d'une propriété : <ul style="list-style-type: none"> - maison (ILA) - appartement géré par la commune - entrepôts à destination de l'OT

3. Tableau des projets en attente

Priorité du PCDR	Numéro du projet	Intitulé du projet	Montant du projet à 100%	Pouvoir(s) subsidiant(s)	Programmation du projet
1	3	Aménagement de la Maison Biron et intégration de l'ensemble du bâtiment dans le parc Biron à aménager	1.684.164,86 € (estimé)	Développement rural Espaces verts	Dans les 5 ans

1	11	Aménagement d'une prise d'eau sur le ruisseau « de Dessus Sparmont » en vue d'améliorer la protection du ruisseau « de Monts des Prés », dit « du Blokai »	94.672,82 € (estimé)	Développement rural	Dans les 5 ans
1	14	Fairon : Réorganiser la circulation entre les différents lieux de vie au profit des modes doux en recréant l'identité du village, de la convivialité et en mettant en valeur le patrimoine	40.000 € (phase 1)	Développement rural	Dans les 5 ans
2	1	Création de logements passifs à loyers modérés dans le parc Biron	1.562.307,54 € (estimé)	Développement rural	Dans les 6 ans
2	2	Mise en valeur du patrimoine	A déterminer	A déterminer	Dans les 6 ans
2	3	Construire l'image de Comblain-la-Tour comme capitale européenne du jazz	A déterminer	A déterminer	Dans les 6 ans

2	4	Aménagements de convivialité et mise en place d'une épuration autonome groupée dans la rue du Vicinal	904.858,81 € (estimé)	Développement rural	Dans les 6 ans
2	9	Aménagement de la Place Del Cour et de ses abords dans une optique de convivialité et de mise en valeur du patrimoine	A déterminer	Développement rural Petit Patrimoine Populaire Wallon	Dans les 6 ans
3	2	Acquisition d'un terrain en vue de créer un espace de convivialité, de l'habitat et du parking à proximité de la Maison de village	A déterminer	A déterminer	Dans les 6 ans
3	1	Aménagement de l'ancien presbytère	A déterminer	A déterminer	Dans les 10 ans
3	4	Réhabilitation de l'ancienne voie de chemin de fer vicinal en vue de relier le RAVeL 5 de l'Ourthe et la Transferrusienne	A déterminer	A déterminer	Dans les 10 ans
3	5	Création d'un comité culturel	A déterminer	A déterminer	Dans les 10 ans

3	6	Création d'un atelier rural	A déterminer	Développement rural	Dans les 10 ans
3	7	Création d'une Agence de Développement Local (ADL)	A déterminer	DGO6	Dans les 10 ans
3	10	Acquisition, restauration et aménagement de bâtiments intéressants à préserver	A déterminer	A déterminer	Dans les 10 ans
3	11	Création d'un réseau de chaleur dans le centre de Hamoir	A déterminer	A déterminer	Dans les 10 ans

4. Tableau des projets abandonnés

Priorité du PCDR	Numéro du projet	Intitulé du projet	Montant du projet à 100%	Pouvoir(s) subsidiant(s)	Raison de l'abandon

5. Tableau des initiatives nouvelles

Description du constat qui justifie l'initiative	Objectifs rencontrés du PCDR	Intitulé du projet	Montant du projet à 100%	Pouvoir(s) subsidiant(s)	Justification de l'initiative

ANNEXE 2 : TABLEAU DETAILLANT L'AVANCEMENT PHYSIQUE ET FINANCIER D'UN PROJET EN PHASE D'EXECUTION DE TRAVAUX

Année de la convention-faisabilité	Type de programme (biffer les mentions inutiles)	Intitulé du projet	Objectif du projet	Montant du subside
2014	PCDR classique PwDR 2007-2008	Aménagement d'une Maison rurale dans le parc de l'Administration communale	Aménager une salle de réunion, une bibliothèque et un Espace Public Numérique dans un bâtiment à restaurer	38.506,56 € (provision pour l'étude)
			Etats d'avancement physique du projet :	Date :
			Désignation de l'auteur de projet :	9 mars 2015
			Approbation de l'avant-projet par l'A.C.	
			Approbation de l'avant-projet par la R.W	
			Approbation du projet par l'A.C.	
			Approbation du projet par le Ministre	
			Adjudication :	
			Décision d'attribution du marché	
			Approbation de l'attribution du marché par le Ministre	
			Début des travaux	
			Réception provisoire	
			Décompte final	
			Réception définitive	
			Etat d'avancement financier du projet :	Montant :
			Montant conventionné à 100%	
			Montant du subside développement rural	
			Montants cumulés payés à l'entrepreneur	

ANNEXE 3 : TABLEAU RAPPORT COMPTABLE ET FONCTIONNEMENT D'UN PROJET TERMINE (Décompte final < 10 ans)

3.1. Aménagement de la salle « Les Amis Réunis » à Fairon (ancienne ODR)

Année de la convention	Type de programme (biffer les mentions inutiles)	Intitulé du projet	Objectif du projet	Décompte final	
				Montant	Date approbation
2003	PCDR classique PDR 2000-2006 Phasing out objectif 1 2000-2006 PwDR 2007-2008	Aménagement salle « Les amis réunis »	Transformation de la salle les amis réunis en maison de village	647.884.30€	12/02/2010

Etat du patrimoine :				
Le bien est-il toujours propriété communale ?			Oui	Non
Si non, merci de répondre aux questions ci-dessous				
Date d'approbation ou de demande d'approbation par le Ministre de l'acte de vente				
Montant de la vente				
Modalités de réaffectation du montant de la vente				
Le bien est-il loué ?			Oui	Non
Si le patrimoine est loué à des tiers et fait donc l'objet d'une cession des droits immobiliers, merci de répondre aux questions ci-après. Egalement, il est nécessaire de joindre un extrait de la comptabilité communale relative au patrimoine en question.				
Date d'approbation de la convention de location par le Ministre (article 3 de la convention)				
Recettes générées par l'exploitation du patrimoine	Type		Montant annuel	
Charges liées à l'exploitation du patrimoine	Type		Montant annuel	
Bénéfices = recettes moins charges			Montant annuel	

Réaffectation des bénéfices	
-----------------------------	--

Fonctionnement du projet et utilisation du bien	
Description des types d'activités menées dans le cadre du projet	Les locaux sont utilisés pour les activités suivantes : atelier théâtre, atelier cirque, espace jeune, jeu de cartes (commission des aînés), repas et garderie de l'école, tennis de table, cours de cuisine, repas-spectacle et réunion des différentes associations locales (comité de St Nicolas, comité scolaire, club du tennis de table, patro, etc.). En outre, les locaux sont mis à la disposition de la population pour des repas et des fêtes familiaux (communion, mariage, enterrement, etc.).
Impact des activités sur emploi	Engagement de personnel d'entretien

3.2. Aménagement d'espaces publics à Comblain-la-Tour (ancienne ODR)

Année de la convention	Type de programme (biffer les mentions inutiles)	Intitulé du projet	Objectif du projet	Décompte final	
				Montant	Date approbation
1996, 2001 2003 (avenant globalisant les deux)	PCDR classique PDR 2000-2006 Phasing out objectif 1 2000-2006 PwDR 2007-2008	Projet global d'aménagement du centre de Comblain-la-Tour	Aménagement de la place du Wez, de la place de la gare, de la placette des Polonais et des liaisons entre ces espaces	694.995,36€	2005

Etat du patrimoine :				
Le bien est-il toujours propriété communale ?			Oui	Non
Si non, merci de répondre aux questions ci-dessous				
Date d'approbation ou de demande d'approbation par le Ministre de l'acte de vente				
Montant de la vente				
Modalités de réaffectation du montant de la vente				
Le bien est-il loué ?			Oui	Non
Si le patrimoine est loué à des tiers et fait donc l'objet d'une cession des droits immobiliers, merci de répondre aux questions ci-après. Egalement, il est nécessaire de joindre un extrait de la comptabilité communale relative au patrimoine en question.				
Date d'approbation de la convention de location par le Ministre (article 3 de la convention)				
Recettes générées par l'exploitation du patrimoine	Type		Montant annuel	
Charges liées à l'exploitation du patrimoine	Type		Montant annuel	
Bénéfices = recettes moins charges			Montant annuel	
Réaffectation des bénéfices				

Fonctionnement du projet et utilisation du bien	
Description des types d'activités menées dans le cadre du projet	L'espace public est utilisé pour les fêtes locales (brocante, fête foraine) principalement et comme lieu permanent de rencontre.
Impact des activités sur emploi	Impossible à mesurer

ANNEXE 4 : RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE DE DEVELOPPEMENT RURAL

Le rapport annuel de la CLDR est joint à ce rapport.

Année de l'installation de la CLDR	Année d'approbation du Règlement d'ordre intérieur	Dernière date de la modification de composition de la CLDR	Dernière date de modification du Règlement d'ordre intérieur
2008	2008	Nouvelle composition approuvée par le Conseil communal le 23 décembre 2013	24/01/2014
Date des réunions durant l'année écoulée	25 février 2014	Nombre de présents	24 participants
	19 mars 2014		18 participants
	24 juin 2014		17 participants
	8 septembre 2014		21 participants
	18 novembre 2014		19 participants
	23 décembre 2014		14 participants

Réflexion sur l'opération de développement rural	
	<p>Une CCATM a été créée en 2014 et il a été décidé de fusionner la CLDR avec cette nouvelle commission. Les compétences de la CLDR sont ainsi étendues et les membres sont invités à se prononcer sur des projets précis en matière d'aménagement du territoire et d'urbanisme. La première séance de l'année a été consacrée à l'accueil des membres et la présentation des deux volets de la commission.</p> <p>En 2014, les membres ont traités les dossiers suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Fiche-projet 1.2 « Maison rurale » : les membres ont été informés et associés aux différentes étapes de la procédure de désignation de l'auteur de projet. - Fiche-projet 2.7 « Aménagement du Quartier Nord » : remise d'avis sur le RUE de la ZACCI dans le centre de Hamoir - Remise d'avis sur une demande de permis unique pour l'implantation d'éoliennes - Réflexion sur le stationnement dans le centre de Hamoir - Remise d'avis sur des permis d'urbanisme - Informations sur le projet de GAL Ourthe-Vesdre-Amblève
Propositions de projets à entreprendre	
Numéro fiche-projet	1.4
Intitulé du projet	Aménagement d'une voie lente sécurisée entre Filot et Hamoir et d'un espace de repos avec du parking
Priorité du projet	
Calendrier d'exécution	Réunion de coordination en 2015

ANNEXE 5 : PROGRAMMATION DANS LES TROIS ANS AVEC RECHERCHE DES MOYENS FINANCIERS

	Priorité du PCDR	Intitulé et numéro du projet	Montant du projet à 100%	Pouvoir(s) subsidiant(s)	
				Dénomination	Pourcentage intervention
Année rapport annuel + 1 an (2015)	1.1	Ajout du chaînon manquant au RAVeL 5 de l'Ourthe entre Comblain-la-Tour et Hamoir en vue d'améliorer la mobilité douce intervillages et de favoriser le développement touristique	A déterminer (étude en cours)	DGO2	100 %
	1.2	Aménagement d'une Maison rurale dans le parc de l'Administration communale	1.515.679,89 € TVAC (estimation février 2013)	DGO3 - développement rural	80 % pour la 1 ^{ère} tranche – 50 % pour la deuxième tranche
	1.4	Aménagement d'une voie lente sécurisée entre Filot et Hamoir et d'un espace de repos avec du parking	1.589.036,61 € (estimé)	SPW DGO Routes et bâtiments ou DGO3 – direction du développement rural	- SPW DGO Routes et bâtiments : 100 % de la liaison - Développement rural 60 % des espaces publics - Commune 40 % des espaces publics ou - Développement rural (80 %)
	1.6	Actions pour une meilleure gestion énergétique des bâtiments communaux	A déterminer	UREBA	A déterminer

	2.6	Mise en œuvre de ZACC en vue d'y développer de l'habitat	A déterminer	A déterminer	A déterminer
	2.8	Rénovation de la salle Talier et de ses abords	A déterminer	Fonds propres	Commune : 100%
Année rapport annuel + 2 ans (2016)	1.5	Création d'un Conseil communal des jeunes	Engagement d'une personne à mi-temps 5000 €/an en frais de fonctionnement	A déterminer (recherches en cours)	A déterminer
	1.7	Création de deux zones d'activités économiques, en collaboration avec la SPI, en vue de développer le secteur économique	Comblain-la-Tour : 2.350.000 € Filot : à déterminer	Wallonie	Comblain-la-Tour : - Wallonie : 100 % de l'assainissement du site et 80 % des infrastructures et de la reconnaissance de zone - Commune : 20 % des infrastructures et de la reconnaissance de zone
	1.10	Restaurer et mettre en valeur l'Eglise Saint-Pierre à Xhignesse, patrimoine exceptionnel de Wallonie, à des fins patrimoniales, culturelles et touristiques	228.460,10 € (phase 1)	DGO4 – direction de la restauration	95 %

	3.8	Aménagement de l'Administration communale et de son parc en vue d'améliorer les services à la population et de développer la convivialité	A déterminer	DGO1 - Infrasports	85 %
Année rapport annuel + 3 ans (2017)	2.7	Aménagement du « Quartier nord » en lien avec la révision du Plan Communal d'Aménagement, en vue de redynamiser le centre de Hamoir	A déterminer	Wallonie	A déterminer



Rapport de la Commission Locale de Développement Rural¹

2014

¹ Ce rapport est établi conformément au décret du 11 avril 2014 (article 9).

1. Etat d'avancement de l'Opération de Développement Rural (ODR)

Décision du Conseil communal de mener une ODR	22 février 2007
Approbation du PCDR par la CLDR	24 novembre 2011
Approbation du PCDR par le Conseil communal	15 décembre 2011
Présentation en CRAT	1 ^{er} février 2012
Approbation du PCDR par le Gouvernement wallon	7 juin 2012
Durée de validité du PCDR	10 ans (2022)

Première convention-faisabilité

A ce jour, la Commune bénéficie d'une Convention-faisabilité pour la fiche 1.2 relative à l'aménagement d'une Maison rurale dans le parc de l'Administration communale. L'accord de principe a été transmis à la Commune en août 2013. Le projet de convention-faisabilité a été approuvé par le Conseil communal le 21 octobre 2013 et la Convention signée par le Ministre le 17 janvier 2014.

2. Les réunions de la CCATM-CLDR en 2014

La nouvelle commission CCATM-CLDR a été approuvée par les autorités régionales le 24 janvier 2014. Elle s'est réunie à six reprises en 2014.

Les PV des réunions sont annexés à ce rapport.

CCATM-CLDR du 25 février 2014

Cette première séance a été consacrée à la mise en place de la nouvelle commission CCATM-CLDR : accueil et présentation des membres, présentation du Président, élection d'une vice-Présidente, information sur le rôles des membres, présentation du règlement d'ordre intérieur, etc.

CCATM-CLDR du 19 mars 2014

La séance a été consacrée à la présentation et à l'approbation du rapport annuel 2013 de la CLDR et du rapport annuel 2013 de l'Opération de Développement Rural. Toutes les fiches-projet ainsi que leur état d'avancement ont été présentés. Cela a permis aux nouveaux membres de s'approprier le dossier PCDR.

CCATM-CLDR du 24 juin 2014

Les membres de la commission ont été informés de l'état d'avancement de la procédure de désignation d'un auteur de projet pour la Maison rurale. Ils ont également été invités à se prononcer sur le RUE visant la mise en œuvre de la ZACCI de Hamoir (en lien direct avec la fiche 2.7 du PCDR) ainsi que sur une demande de permis unique visant l'implantation de 6 éoliennes à proximité de l'entité.

CCATM-CLDR du 8 septembre 2014

Les membres ont été invités à remettre un avis sur deux demandes de permis d'urbanisme. Ils ont ensuite été informés du projet de mise en place d'un GAL Ourthe-Vesdre-Amblève. Ils ont également été invités à s'exprimer et à mener une réflexion sur le plan de stationnement dans le centre de Hamoir ; il s'agit de redéfinir les places de stationnement pour les personnes handicapées et à définir des places de stationnement limité à 15 minutes.

CCATM-CLDR du 18 novembre 2014

Les membres ont été invités à remettre un avis sur une demande de permis d'urbanisme.

CCATM-CLDR du 23 décembre 2014

Les membres ont été informés de l'état d'avancement de la procédure de désignation d'un auteur de projet pour la Maison rurale et du projet de GAL OVA. Ils ont également été invités à remettre un avis sur un projet de création d'un immeuble à appartements dans le centre de Hamoir.

3. Initiatives de la CLDR

Différentes actions, appuyées par la CLDR, ont été réalisées dans la Commune. Celles-ci sont présentées dans le rapport annuel 2014. En outre, plusieurs membres de la commission ont participé aux réunions de consultation et groupes de travail organisés dans le cadre du projet de GAL Ourthe-Vesdre-Amblève.

4. Etat d'avancement des projets

La convention-faisabilité relative à la fiche 1.2 Aménagement d'une Maison rurale dans le parc de l'Administration communale a été signée le 17 janvier 2014. Un jury a été mis en place afin de remettre un avis sur les différents dossiers de candidatures. Parmi les 9 candidatures reçues, cinq ont été retenues. Seuls 3 bureaux d'étude ont remis une offre. Le marché a été attribué début 2015 à l'association momentanée Lacasse-Monfort SPRL et Synergie Architecture.

Il a été décidé de demander une deuxième convention-faisabilité pour le projet de liaison sécurisée entre Hamoir et Filot (fiche 1.4).

5. Perspectives pour 2015

Les membres seront consultés sur l'avant-projet et le projet pour la Maison rurale et seront associés aux démarches de demande de convention-faisabilité pour la fiche 1.4 concernant la liaison sécurisée entre Hamoir et Filot. En outre, ils seront consultés sur les demandes de permis d'urbanisme et les projets de lotissements.

C.C.A.T.M.
P.V. DE LA REUNION DU 25.02.2014

Présents : Monsieur KRIESCHER (Président), Madame MINGUET, Monsieur PIROTON, Monsieur DALEM, Madame BISSOT, Monsieur PONCELET, Monsieur PETERS, Monsieur THONON, Monsieur VAN ERPS, Monsieur LOBET, Monsieur NUYTS, Madame ONG, Monsieur THEATE, Monsieur HAMTIAUX, Madame LABE, Monsieur REMOUCHAMPS, Monsieur SILVESTRE, Monsieur FRAITURE, Monsieur QUOILIN, Monsieur LECARTE, Monsieur LECERF (Bourgmestre), Monsieur MINET (C.A.T.U.), Madame BARTHELEMY (GREOA), Monsieur PIRON (GREOA)

Excusé : Monsieur JACOB

Ordre du jour :

1. Accueil par Monsieur le Bourgmestre
2. Présentation du Président de la Commission
3. Élection d'un(e) Vice-président(e)
4. Rappel des compétences de la Commission
5. Prise de connaissance du Règlement d'Ordre Intérieur
6. Proposition d'un planning de réunions
7. Divers

La séance est ouverte à 19 h 30.

Monsieur le Bourgmestre ouvre la séance et informe que le Conseil communal a désigné, Monsieur Kriescher comme Président de la Commission. Monsieur le Bourgmestre cède la parole à Monsieur Kriescher.

La parole est offerte à chaque membre afin de se présenter.

Monsieur le Président demande si des membres souhaitent se porter candidat pour le poste de Vice-président. Madame Minguet se porte candidate.

Avec 13 votes pour, 0 votes contre et 0 abstention, Madame Minguet est élue Vice-présidente de la Commission.

Monsieur Minet présente les compétences de la Commission en ce qui concerne son volet Aménagement du Territoire/Urbanisme

Madame BARTHELEMY présente les compétences de la Commission en ce qui concerne son volet CLDR

Monsieur Minet procède à la lecture et l'explication du Règlement d'Ordre Intérieur.

La prochaine réunion est fixée au mercredi 19 mars 2014

La séance est clôturée à 21 h30.

Claude Kriescher,

Mike Minet,

Président

Secrétaire



Province de Liège – Arrondissement de Huy
Rue de Tohogne, 14 à 4180 Hamoir
C.C.A.T.M. – Hamoir

P.V. DE LA REUNION DU 19.03.2014

Présents : Madame Suzanne Bissot, Monsieur Oscar Dalem, Monsieur Steven Van Erps, Monsieur Michel Hamtiaux, Monsieur Loïc Jacob, Monsieur Frederic Lecarte, Monsieur Vincent Lobet, Madame Marie-Noëlle Minguet, Monsieur Rémi Nuyts, Madame Julie Ong, Monsieur Jean-Marie Peeters, Monsieur Alain Remouchamps, Monsieur Guy Theate, Monsieur Daniel Thonon.

Monsieur Patrick Lecerf (Bourgmestre), Monsieur Claude Kriescher (Président de la CCATM), Monsieur Mike Minet (C.A.T.U.), Madame Anouck Barthelemy (Agent de développement du GREOA).

Excusés : Monsieur Gontran Fraiture, Madame Magali Labé, Monsieur Pierre Sylvestre, Monsieur Jean-Luc Piroton, Monsieur Jean-Claude Poncelet, Monsieur André Quoilin, Madame Bernadette Franck – DG03

Ordre du jour :

8. Approbation du P.V. de la réunion du 25 février 2014.
9. Présentation du rapport annuel sur l'état d'avancement de l'Opération de Développement Rural.
10. Divers.

La réunion débute à 19h30 par un mot d'accueil du Président. Il souligne qu'il apprécie que les membres de la CCATM-CLDR ne pouvant assister à une réunion s'excusent afin de limiter l'impression de documents distribués en séance.

1. Approbation du PV de la réunion du 25 février 2014

Le PV est approuvé sans remarques.

2. Présentation et approbation du rapport annuel de l'Opération de Développement Rural (ODR)

Chaque année, la Commune est tenue de réaliser un rapport annuel de l'ODR. Celui-ci doit être présenté et approuvé par la CLDR avant le 31 mars de chaque année. Ce rapport comporte deux parties : le rapport de la CLDR et le rapport reprenant l'état d'avancement de chacun des projets du PCDR.

- Présentation du rapport de la CLDR

Le rapport est présenté et commenté par Monsieur Patrick Lecerf.

Il précise que deux projets sont actuellement en cours (aménagement de la Maison Biron et liaison Hamoir-Filot) mais que durant l'année 2014 de nouveaux projets pourront toujours être lancés.

- *Présentation du rapport annuel*

Monsieur Patrick Lecerf explique que le rapport reprend l'ensemble des projets du PCDR et leur état d'avancement. Il souligne que différentes avancées ont été effectuées pour de nombreux projets, même si ceux-ci ne font pas l'objet d'une Convention. Le tableau est ensuite commenté et des précisions sont apportées quant à l'état d'avancement des projets.

Fiche 1.1 RAVeL : des mesurages ont été effectués sur le terrain afin de finaliser le dossier de demande de permis. En outre, la Commune a été contactée par ORES afin d'enterrer les lignes aériennes entre Xhignesse et Fairon sous le tracé du RAVeL.

Fiche 1.2. Maison Rurale : le Cahier des charges en vue de la désignation d'un auteur de projet est en cours de préparation. Sur base des recommandations de Madame Bernadette Franck (DGO3), un jury d'experts sera constitué afin de désigner l'auteur de projet. Le Cahier des charges sera soumis à l'Administration avant de le soumettre au Conseil communal, probablement au mois d'avril 2014. Une synthèse des étapes du projet est exposée et remise aux membres.

Fiche 1.4. Liaison Hamoir-Filot : la CLDR et le Conseil communal ont pris la décision de lancer la procédure pour une demande de Convention. La prochaine étape consiste en l'organisation d'une réunion de coordination en présence du SPW et de la DGO3 afin de déterminer leur intervention au sein du projet.

Fiche 1.6. Performance énergétique des bâtiments communaux : un éco-passeur a été engagé en collaboration avec les Communes de Ferrières et de Ouffet ; il travaille à la réalisation d'un bilan des bâtiments communaux. En 2010, les 31 Communes de l'arrondissement Huy Waremme ont participé au projet « 31 communes au soleil » financé par l'Europe afin d'équiper les bâtiments publics de panneaux photovoltaïques. Entre la constitution du dossier et son acceptation, les prix des panneaux ont chuté. Les Communes ont donc fait une demande au niveau de l'Europe afin que le budget alloué puisse être alloué à une étude des bâtiments les plus énergivores.

Fiche 1.7. Création de deux zones d'activités économiques, en collaboration avec la SPI : le projet de Comblain-la-Tour est situé sur un site pollué. La SPAQuE a réalisé une étude de dépollution ; le dossier est terminé et les travaux sont prêts à commencer (coût de l'intervention : 800.000 euros). Par ailleurs, cette zone fait partie d'une zone blanche c'est-à-dire d'une zone non-affectée au Plan de secteur. Des discussions sont en cours avec la SPI afin d'inscrire cette zone comme zone économique au Plan de Secteur. Dans ce cas, la Commune devrait fournir un investissement de 20%.

Fiche 1.8. Plan trottoir : Belgacom et ORES doivent finaliser leurs travaux avant que la Commune puisse commencer l'aménagement des trottoirs.

Fiche 1.9. Réalisation d'aménagements de sécurité : à Werbeucommune, des zones 30 ont été définies. Des aménagements ont été faits rue de Godinry. Les chicanes rue de Hittin et rue Es Thier seront remises en place pour la belle saison.

Fiche 1.10. Restauration de l’Eglise d’Xhignesse : des travaux ont été effectués en vue de sécuriser le bâtiment en matière d’humidité. Les travaux intérieurs seront encore à déterminer suite aux injections qui ont été réalisées dans les murs. Monsieur Mike Minet souligne qu’un nouvel arrêté de subvention prévoit que les subsides relatifs au patrimoine exceptionnel passent de 95% à 60%. La question est ensuite posée quant à l’utilisation future de l’Eglise. Deux propositions existent à ce jour. La première est relative à l’aménagement de l’Eglise en un lieu polyvalent permettant d’organiser les activités de culte, des spectacles, des expositions... Ce projet serait cependant très coûteux et engendrerait peu de retombées économiques pour la Commune. La seconde proposition, soutenue par le CHCH (Cercle Histoire et Culture Hamoir), consiste en l’aménagement dans l’Eglise d’un lieu sécurisé permettant d’exposer les trésors de Hamoir (statue et statuette Del Cour, vestiges des fouilles mérovingiennes). Une réunion aura lieu prochainement à ce sujet.

Fiche 1.15. Création d’activités de loisirs et d’hébergements touristiques à proximité du hall omnisport afin de développer le tourisme dans la Commune : ce projet concerne le terrain situé derrière le hall omnisport qui est repris comme ZACC (Zone d’Aménagement Communal Concerté). Le projet vise à transformer cette ZACC en zone de de loisirs. Par ailleurs le terrain est actuellement occupé par le camping communal. Or, celui-ci est situé en zone inondable ce qui est contradiction avec le décret de 1995. Un nouveau décret est en cours de préparation et donnerait à tous les campings 10 ans pour fermer. Les propriétaires de camping auraient alors 2 ans afin de déposer un dossier exprimant leur volonté de transformer le camping. Le projet initial consistait en la création d’un lac artificiel sur lequel serait installé un ski nautique tracté. L’Europe a financé une étude à ce sujet qui se révèle très coûteux, notamment en raison de l’importance de la quantité de terre à évacuer. Une solution intermédiaire a été proposée et consisterait en la réduction du lac au profit d’une zone de baignade et de l’extension de la zone destinée à l’habitat. Dans ce cas, le projet serait similaire à celui développé à Vaux-sur-Sûre mais avec en plus des zones d’hébergement. Le CGT était favorable au développement du premier projet qui créait une attraction unique. Il est important d’encore évaluer le coût réel que représenterait l’évacuation des terres. Un rendez-vous est prévu prochainement avec un professeur de l’ULg, spécialisé en ingénierie touristique et la SPI. L’objectif pour cette année est de parvenir à déterminer l’orientation à prendre par rapport à ce projet.

Fiche 2.6. Mise en œuvre de ZACC au Chirmont : le Conseil communal a approuvé le RUE qui est en passe d’être envoyé au Gouvernement Wallon pour approbation. Le but est que cette zone de ZACC soit affectée à de l’habitat.

Fiche 2.7. Aménagement du quartier Nord : le quartier Nord est une zone concernée par un PCA (Plan Communal d’Aménagement) qui précise ce qui peut être fait en matière d’aménagement du territoire. Une partie de cette zone est en zone inondable et une autre en zone d’habitat (17 ha). L’idée serait de déplacer la zone à bâtir vers une zone sur les hauteurs de Hamoir. Par ailleurs, une ZACCi se trouve en face de l’usine et celle-ci pourrait être transformée en zone d’habitat. Un RUE est en cours d’impression, une enquête publique sera réalisée avec de le soumettre au Conseil communal puis au Gouvernement wallon.

Fiche 3.3. Mise en place de technologies faisant appel aux énergies renouvelables : le dossier visant l’installation d’une pompe à chaleur par géothermie à l’école communale de Hamoir a été approuvé. Ces travaux permettront de chauffer toute l’école. Un chauffage pas le sol sera placé, tous les murs seront isolés, les châssis seront remplacés (coût total : 400.000 euros

subsidés à 80%). Concernant le projet de création d'une turbine dans le biais du Néblon une étude de faisabilité a été réalisée » et la Région wallonne a remis un avis négatif en raison de la perturbation que cela entraînera pour les poissons.

Fiche 3.8. Aménagement de l'Administration communale et du parc en vue d'améliorer les services à la population et de développer la convivialité : plusieurs réunions ont eu lieu avec Infraspport. L'idée est de faire du parc un centre vivant qui renforcera l'apport de la Maison Rurale. Un espace multisports ainsi qu'un parcours vitae seraient créés. Le toit de la Maison communale devrait être rénové et la façade devrait être sablée. La Commune a introduit sa candidature au Fonds Forgeur qui soutient la rénovation de maisons, châteaux, églises classés sur le territoire de la Province de Liège.

Fiche 3.9. Création de logements : la Commune a acquis la Maison Grelet qui a été transformée en ILA (Initiative Locale d'Accueil). Entre l'entrepôt et l'école, un terrain pourrait encore être utilisé.

- *Approbation du rapport annuel*

Le rapport est approuvé sans remarques

3. Divers

- Site Brickus : une réflexion pourrait être entamée quant à l'aménagement du site
- Construction d'appartements : alors que la Région wallonne a pour volonté de concentrer l'habitat dans les centres des villages, la problématique du stationnement se fait sentir. En effet, chaque nouvel appartement entraîne la nécessité d'espaces de parking supplémentaire. La Commune a tenté de fixer la norme d'une place et demi par appartement mais ce n'est pas toujours réalisé. Certaines Communes ont développé un régime de taxe unique et forfaitaire de 6.000 euros par place de parking non-réalisée.
- Zone de parking au centre de Hamoir : suite à la construction d'appartements, les places de parking ne sont plus accessibles et rendent difficile l'accès aux commerces de Hamoir. une réflexion doit être mise en place à ce sujet (développer une réglementation (places à durée limitée ?), une signalisation, un système de vérification).
- Prochaine réunion : un doodle sera envoyé aux membres afin de fixer la date de la réunion fin avril 2014 puisque le RUE sera présenté à la CCATM qui sera amenée à se prononcer sur celui-ci.

La réunion se termine à 21h00

Claude Kriescher,

Mike Minet,

Président

Secrétaire



Province de Liège – Arrondissement de Huy
Rue de Tohogne, 14 à 4180 Hamoir
C.C.A.T.M. – Hamoir

P.V. DE LA REUNION DU 24.06.2014

Présents : Madame Suzanne Bissot, Monsieur Oscar Dalem, Monsieur Steven Van Erps, Monsieur Michel Hamtiaux, Monsieur Vincent Lobet, Madame Marie-Noëlle Minguet, Monsieur Rémi Nuyts, Monsieur Jean-Marie Peeters, Monsieur Guy Theate, Monsieur Daniel Thonon, Monsieur Gontran Fraiture, Monsieur Pierre Silvestre, Monsieur André Quoilin, Monsieur Patrick Lecerf (Bourgmestre), Monsieur Claude Kriescher (Président de la CCATM), Monsieur Mike Minet (C.A.T.U.), Monsieur Dimitri Piron (Agent de développement du GREOA).

Absents : Monsieur Alain Remouchamps, Madame Julie Ong, Monsieur Loïc Jacob, Madame Magali Labé, Monsieur Jean-Luc Piroton, Monsieur Jean-Claude Poncelet, Monsieur Frederic Lecarte.

Ordre du jour :

11. Approbation du P.V. de la réunion du 19 mars 2014.
12. Remise d'avis sur le projet de R.U.E. visant la mise en œuvre de la Z.A.C.C.I. de Hamoir.
13. Remise d'avis sur la demande de permis unique de Classe 1 de la société Electrabel - GDF Suez visant la mise en œuvre d'un parc de 6 éoliennes sur la plaine agricole du lieudit Piromboeuf 4 4920 Aywaille.
14. Etat d'avancement de la procédure de désignation d'un bureau d'étude dans le cadre de l'Opération de Développement Rural.

La réunion débute à 19h30.

4. Approbation du PV de la réunion du 19 mars 2014

Le PV est approuvé sans remarques.

5. Remise d'avis sur le projet de R.U.E. visant la mise en œuvre de la Z.A.C.C.I. de Hamoir)

Vu la présentation faite par Monsieur Minet ;

Considérant qu'une enquête publique s'est déroulée du 26.05.2014 au 24.06.2014 ;

Considérant qu'aucune réclamation n'a été introduite ;

La Commission émet donc un avis **favorable**.

6. Remise d'avis sur la demande de permis unique de Classe 1 de la société Electrabel - GDF Suez visant la mise en œuvre d'un parc de 6 éoliennes sur la plaine agricole du lieudit Piromboeuf 4 4920 Aywaille

Vu la présentation faite par Monsieur Minet ;

Considérant que le projet a peu d'impact visuel à partir du territoire communal de Hamoir ;

Considérant cependant qu'après un tour de table, l'avis de la Commission n'était pas clairement établi ; Que dès lors, un vote a eu lieu ;

Vu les résultats des votes, à savoir 9 votes pour et 5 votes contre ;

La Commission émet donc un avis **favorable**.

7. Etat d'avancement de la procédure de désignation d'un bureau d'étude dans le cadre de l'Opération de Développement Rural.

Pour rappel, le projet se rapporte à la fiche-projet intitulée « étude et aménagement d'une maison rurale dans le parc de l'Administration communale, phase 1 : création de locaux associatifs au rez-de-chaussée, d'une bibliothèque et d'un espace EPN à l'étage et aménagement des abords ».

Le marché de services se fait sous forme d'un concours d'architecture. Les dossiers de candidatures sont en cours d'analyse.

La réunion se termine à 21h00.

Claude Kriescher,

Mike Minet,

Président

Secrétaire



Province de Liège – Arrondissement de Huy
Rue de Tohogne, 14 à 4180 Hamoir
C.C.A.T.M. – Hamoir

P.V. DE LA REUNION DU 08.09.2014

Présents : Madame Suzanne Bissot, Monsieur Oscar Dalem, Monsieur Steven Van Erps, Monsieur Michel Hamtiaux, Monsieur Vincent Lobet, Madame Marie-Noëlle Minguet, Monsieur Rémi Nuyts, Monsieur Jean-Marie Peeters, Monsieur Guy Theate, Monsieur Daniel Thonon, Monsieur Pierre Silvestre, Monsieur André Quoilin, Monsieur Alain Remouchamps, Madame Julie Ong, Monsieur Loïc Jacob, Monsieur Jean-Claude Poncelet, Monsieur Frederic Lecarte.

Monsieur Patrick Lecerf (Bourgmestre), Monsieur Claude Kriescher (Président de la CCATM), Monsieur Mike Minet (C.A.T.U.), Madame GILIS Marie-Françoise (Agent de développement du GREOA).

Excusés : Monsieur Jean-Luc Piroton, Monsieur Gontran Fraiture.

Absente : Madame Magali Labé.

Ordre du jour :

15. Approbation du P.V. de la réunion du 24 juin 2014.
16. Remise d'avis sur une demande de permis d'urbanisme introduite par Ta-Tam invest sprl., ayant établi ses bureaux à 6941 BOMAL, Route de Liège 100, relative à la construction d'un immeuble de 6 appartements, sis à 4180 - Hamoir, Boulevard Pierret, cadastré 1ère Division, section A, n° 767/05A.
17. Remise d'avis sur une demande de permis d'urbanisme introduite par Monsieur Cédric RENARD, ayant établi ses bureaux à 4180 Comblain-La-Tour, Rue du vicinal n° 15 ,relative à la transformation d'un bâtiment pour créer 5 logements et la construction d'un triple car-port , sis à 4180 - Hamoir,Rue du Néblon n°13, cadastré 1ère Division, section A, n° 199X3 et n° 199T2.
18. Création d'un GAL en Ourthe-Vesdre-Amblève : information.
19. Plan global de stationnement.

La réunion débute à 19h30.

8. Approbation du PV de la réunion du 24 juin 2014

Le PV est approuvé sans remarques.

9. Remise d'avis sur une demande de permis d'urbanisme introduite par Ta-Tam invest sprl., ayant établi ses bureaux à 6941 BOMAL, Route de Liège 100, relative à la construction d'un immeuble de 6 appartements, sis à 4180 - Hamoir, Boulevard Pierret, cadastré 1ère Division, section A, n° 767/05A

La commission,

Vu la présentation faite par Monsieur Minet ;

Vu les plans annexés au dossier de demande de permis d'urbanisme ;

Considérant que la zone est idéalement placée pour le développement d'une activité commerciale ;

DECIDE :

- D'émettre un avis favorable moyennant le respect stricte de la de la condition suivante :
 - Une cellule commerciale devrait être réalisée en lieu et place du logement du rez-de-chaussée de chaque immeuble. Le projet tel que modifié devra prévoir du stationnement supplémentaire pour ladite activité commerciale.
- Invite le demandeur à faire promotion immobilière et demande si le demandeur peut informer la Commission sur ces futurs projets pour le reste son bien.

10. Remise d'avis sur une demande de permis d'urbanisme introduite par Monsieur Cédric RENARD, ayant établi ses bureaux à 4180 Comblain-La-Tour, Rue du vicinal n° 15 ,relative à la transformation d'un bâtiment pour créer 5 logements et la construction d'un triple car-port , sis à 4180 - Hamoir,Rue du Néblon n°13, cadastré 1ère Division, section A, n° 199X3 et n° 199T2

Conformément au R.O.I. Monsieur Guy Theate, auteur du projet, s'est retiré.

La commission,

Vu la présentation faite par Monsieur Minet ;

Vu les plans annexés au dossier de demande de permis d'urbanisme ;

Considérant que l'accès au parking ce fait par une propriété privé de la commune ;

Considérant qu'il y lieu de limiter le passage aux locataires des apparts

DECIDE :

D'émettre un avis favorable moyennant le respect strict de la condition suivante

- L'entrée du parking sera fera via une barrière automatisée, placée à l'entrée de la propriété communale accessible aux locataires et ayant droit de l'accès.

11. Création d'un GAL en Ourthe-Vesdre-Amblève : information

Les membres de la CCATM sont tenus informés d'un projet de Groupe d'Action Locale (GAL) Ourthe-Vesdre-Amblève mené par le GREOA en collaboration avec différents partenaires. Il s'agit d'une première information en vue d'anticiper l'appel à projet qui devrait être diffusé prochainement.

Un GAL est un partenariat regroupant des organismes du secteur public, privé et de la société civile d'un territoire rural (institutions locales, associations, particuliers...). Il s'agit d'un groupement d'acteurs locaux structurés juridiquement et animé par une équipe technique.

Les GAL sont un des bénéficiaires du programme LEADER qui est un des axes du Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER). L'«approche Leader» du développement rural implique la conception et la mise en œuvre de projets

spécifiques par des partenariats locaux en vue de résoudre des problèmes locaux. Cela permet d'obtenir des moyens humains et financiers fournis en grande partie par l'Europe en vue de concrétiser des d'actions qui font notamment l'objet de fiches des différents PCDR.

Un Plan de Développement Stratégique (PDS) pour le territoire devra être élaboré ; il s'agit du document de référence du GAL qui est composé d'un diagnostic territorial, d'une définition d'une stratégie en choisissant un thème fédérateur et des objectifs à poursuivre. Après une première analyse territoriale se basant notamment sur les PCDR de chaque commune et les actions déjà en cours au GREOA, différents thématiques pourraient être abordées : tourisme familial tourné vers la sensibilisation environnementale, développement du tissu économique (PME), agriculture, mobilité, etc.

Pour définir le territoire, il existe des critères à respecter notamment en matière de nombre d'habitants et de densité de population. Le territoire actuellement pressenti correspond aux communes d'Aywaille, Comblain-au-Pont, Esneux, Ferrières, Hamoir, Lierneux, Sprimont, Stoumont et Trooz.

Le GAL Ourthe-Vesdre-Ambève serait donc frontalier à celui du GAL Pays des Condruses. Une collaboration entre ceux-ci est d'ailleurs prévue ; l'optique est de coopérer et de se concerter pour amplifier des projets qui dépasseront le territoire.

Un processus de consultation des forces vives locales du territoire est indispensable ; la participation citoyenne est essentielle. C'est pourquoi les CLDR et les CCATM-CLDR seront étroitement associées au processus.

12. Plan global de stationnement

Le projet consiste à redéfinir les places de stationnement pour handicapés et à définir des places de stationnement limité à 15 dans le centre de Hamoir.

Au niveau handicapé, il est proposé de supprimer une place devant la banque ING et la place devant la poste. Il est aussi suggéré de déplacer la place devant la pizzeria en la localisant juste avant l'entrée de l'entreprise Silvestre.

Au niveau 15', il est proposé d'en créer rue Gilles del Cour (devant l'école), route du Néblon (devant l'immeuble Grailet), place del Cour (derrière la boucherie), rue du Moulin (devant l'ING), rue de la station (devant la boulangerie) et rue du Pont (devant Créanet et devant la poste).

Pour info, il est à noter que le conseil des seniors a aussi suggéré d'en ajouter devant les petites mains.

Il est aussi proposé de limiter l'application de la limitation au créneau horaire 9h -18h.

La réunion se termine à 21h00.

Claude Kriescher,

Mike Minet,

Président

Secrétaire



Province de Liège – Arrondissement de Huy
Rue de Tohogne, 14 à 4180 Hamoir
C.C.A.T.M. – Hamoir

P.V. DE LA REUNION DU 18.11.2014

Présents : Madame Suzanne Bissot, Monsieur Oscar Dalem, Monsieur Steven Van Erps, Monsieur Michel Hamtiaux, Madame Marie-Noëlle Minguet, Monsieur Rémi Nuyts, Monsieur Jean-Marie Peeters, Monsieur Guy Theate, Monsieur Daniel Thonon, Monsieur Pierre Silvestre, Monsieur André Quoilin, Monsieur Alain Remouchamps, Monsieur Jean-Claude Poncelet, Monsieur Frederic Lecarte, Monsieur Jean-Luc Piroton

Monsieur Legros Michel (Bourgmestre f.f.), Monsieur Claude Kriescher (Président de la CCATM), Monsieur Mike Minet (C.A.T.U.), Madame GILIS Marie-Françoise (Agent de développement du GREOA).

Excusés : Monsieur Loïc Jacob, Madame Julie Ong, Monsieur Gontran Fraiture.

Absente : Monsieur Vincent Lobet, Madame Magali Labé.

Invité : Lecerf Patrick (Bourgmestre en titre)

Ordre du jour :

20. Approbation du P.V. de la réunion du 08 septembre 2014.

21. Remise d'avis sur une demande de permis d'urbanisme introduite par la société VALECO sprl dont les bureaux sont situés à 4920 Harzé, Havelange 131, visant la construction d'un ensemble de 10 logements sur un bien sis à 4180 Hamoir, Route de Xhignesse, cadastré div. 1 sect. B n° 637 Y, 637 W, 637 V et 637 T

La réunion débute à 19h30.

13. Approbation du PV de la réunion du 24 juin 2014

Le PV est approuvé sous réserve de la correction des fautes de syntaxe présentes dans le projet du PV annexé à la convocation.

14. Remise d'avis sur une demande de permis d'urbanisme introduite par la société VALECO sprl dont les bureaux sont situés à 4920 Harzé, Havelange 131, visant la construction d'un ensemble de 10 logements sur un bien sis à 4180 Hamoir, Route de Xhignesse, cadastré div. 1 sect. B n° 637 Y, 637 W, 637 V et 637 T

La commission,

Vu la présentation faite par Monsieur Minet ;

Vu les plans annexés au dossier de demande de permis d'urbanisme ;

Vu la configuration des lieux ;

DECIDE :

- D'émettre un avis favorable moyennant le respect de la condition suivante :
 - le demandeur réalisera à ses frais tout le long du lotissement un aménagement raisonnable uniforme préservant la propreté environnante et l'accessibilité.

La réunion se termine à 21h00.

Claude Kriescher,

Mike Minet,

Président

Secrétaire



Province de Liège – Arrondissement de Huy
Rue de Tohogne, 14 à 4180 Hamoir
C.C.A.T.M. – Hamoir

P.V. DE LA REUNION DU 23.12.2014

Présents : Madame Suzanne Bissot, Monsieur Oscar Dalem, Monsieur Steven Van Erps, Monsieur Michel Hamtiaux, Monsieur Loïc Jacob, Madame Marie-Noëlle Minguet, Monsieur Rémi Nuyts, Monsieur Daniel Thonon, Monsieur Pierre Silvestre, Monsieur André Quoilin, Monsieur Claude Kriescher (Président de la CCATM), Monsieur Mike Minet (C.A.T.U.), Madame Gilis Marie-Françoise (Agent de développement du GREOA), Monsieur Michel LEGROS (Bourgmestre faisant fonction)

Absents : Monsieur Jean-Marie Péters Madame Julie Ong, Monsieur Jean-Luc Piroton, Monsieur Jean-Claude Poncelet, Monsieur Frederic Lecarte.

Excusés : Monsieur Vincent Lobet, Monsieur Guy Theate, Madame Magali Labé, Monsieur Alain Remouchamps, Monsieur Gontran Fraiture

Invité : Monsieur Patrick Lecerf (Bourgmestre en titre)

Ordre du jour :

22. Approbation du P.V. de la réunion du 18.11.2014.
23. Remise d'avis sur un projet de création d'un immeuble à appartements sur un bien sis à 4180 Hamoir, Route de Xhoris 1, cadastré Div. 1 Sect. B n° 485 T2
24. Etat d'avancement du projet de la création d'une Maison rurale

La réunion débute à 19h30.

15. Approbation du PV de la réunion du 18 novembre 2014

Le PV est approuvé sans remarques.

16. Remise d'avis sur un projet de création d'un immeuble à appartements sur un bien sis à 4180 Hamoir, Route de Xhoris 1, cadastré Div. 1 Sect. B n° 485 T2

Vu la présentation faite par Monsieur Minet ;

Considérant le projet vise la construction d'un immeuble à appartements composé de 2 appartements et d'un duplex ;

Considérant que le bien se situe dans le centre de Hamoir ;

Considérant que le projet prévoit du stationnement sur bien privé ;

La Commission émet donc un avis **favorable**.

17. Etat d'avancement du projet de la création d'une Maison rurale

La Commission est informée de l'état du dossier à savoir que 3 candidats ont déposés une offre. Que celles-ci ont fait l'objet d'une défense, par les candidats, devant le Jury de sélection en date du 08.12.2014.

Le Collège sera amenagé à attribuer le marché.

La réunion se termine à 21h00.

Claude Kriescher,

Mike Minet,

Président

Secrétaire